

INSCRIPTIONS MASTERS

Enseignements du semestre de printemps 2024

Session d'examens d'été 2024

Cher·ères Etudiant·es,

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations relatives à votre inscription aux enseignements du semestre de printemps 2024 ainsi qu'aux examens de la session d'été 2024.

INSCRIPTIONS

- Du **lundi 19 février au dimanche 17 mars 2024 (23h59)** sur <https://hecnet.unil.ch/inscriptions> (login UNIL). En cas de problème : helpdesk@unil.ch.
- Le mémoire de master est considéré comme un enseignement, veuillez-vous y inscrire si vous pensez présenter votre mémoire entre maintenant et le **6 juillet 2024**.
- Pour les cours optionnels qui n'ont pas encore débuté, merci de vous y inscrire et vous pourrez retirer votre inscription, sans aucune conséquence, jusqu'au **21 avril 2024** par email.
- **Attention** : votre enregistrement sur **Moodle** n'est pas une inscription officielle à l'enseignement. Celle-ci ne vous permet pas de vous présenter à vos examens.

INSCRIPTIONS TARDIVES

- Du **lundi 18 mars au vendredi 29 mars 2024 (midi)** moyennant une taxe de CHF 200.00. Contactez-nous par email pour recevoir les coordonnées e-banking.
- Passé ce délai, aucune inscription ne pourra être prise en compte et aucun motif d'excuse ne sera valable.

INSCRIPTIONS AUX ENSEIGNEMENTS HORS HEC

- Veuillez-vous renseigner et respecter les consignes, délais et procédures de l'Université, voire de la Faculté qui vous accueille. Une fois inscrit·e, vous devez nous transmettre une copie de cette inscription afin de l'inclure dans votre cursus.
- Pour l'Ecole de Biologie, vous devez vous inscrire pour les cours/examens AVANT LE 17 MARS 2024, via biologie-etudiants@unil.ch (inscriptions tardives possible jusqu'au 31 mars 2024).

DESINSCRIPTIONS/MODIFICATIONS

- Durant les 4 semaines d'inscriptions (sans taxe), vous pouvez vous désinscrire ou modifier vos inscriptions en ligne.
- Durant les 2 semaines d'inscriptions tardives, vous pourrez vous désinscrire moyennant une taxe de CHF 200.- en nous adressant votre demande par email.

SESSION D'EXAMENS D'ÉTÉ 2024

- Du **lundi 10 juin au 6 juillet 2024 (y compris les samedis)** – Consultez notre [calendrier académique](#) pour de plus amples informations.
- Si vous avez besoin d'aménagements spéciaux pour raisons médicales, veuillez-vous référer à ce [document](#) et nous envoyer un certificat médical à jour d'ici au **29 mars 2024** au plus tard.

PUBLICATION DES HORAIRES D'EXAMENS

- **Mi-mai 2024**
- Nous vous rappelons que nous ne sommes pas tenus responsables d'éventuelles collisions d'horaires d'examens pour les étudiant-es qui suivent des cours hors HEC ou hors plans d'études.

DURÉE DES ÉTUDES

- Si vous dépassez votre durée des études, vous serez déclaré en échec définitif. Référez-vous à votre [règlement d'études](#) pour connaître les durées.
- Pour juste motif, vous pouvez demander la prolongation de la durée de vos études en écrivant un courrier recommandé à l'Administration des cursus Master avec les pièces justificatives et ce, avant la fin de votre dernier semestre. La Faculté peut prolonger votre durée d'études jusqu'à 2 semestres au maximum.

Nous vous souhaitons plein succès dans la poursuite de vos études et restons à disposition pour toute information complémentaire.

Administration des cursus Master

Service de l'enseignement et affaires étudiantes

HEC Lausanne

Université de Lausanne | CH-1015 Lausanne

Internef 258 | T. +41 21 692 33 13 et +41 21 692 34 12